

Bulletin de salaire



Etablissement:		725450K - FAYE - LADEMBA	
Date de naissance:	31/12/79	Lieu de naissance:	YENGUELE
Etat civil:	MARIE(E)	Période:	Avril 2024
Nombre d'épouses / Nombre total enfants (impôt):		Emploi:	725450K
Nb. parts minimum fiscal / Nb. parts impôt:	2	Corps:	INSTITUTEURS
Total enfants prestation familiale / Total enfants:	5	Classe:	1CL
Jours base / Nombre de jours de présence:	30	Statut:	1 Statut 01
Mode de paiement:		Service:	D.A.G.E
Banque:		Agence:	CBAO-GROUPE ATTJARIWAFFA BANK
Compte:		Compte:	CBAO MBOUR - (ANCIENNE)
03516663630180			

Code	Rubrique	Nbr	Unité	Base	Taux	Gain	Retenue
110	SOLDE MENSUELLE INDICIAIRE		MONTANT			113 982	
141	COMPLEMENT SPECIAL DE SOLDE		MONTANT			22 796	
145	INDEMNITE ENSEIGNEMENT		MONTANT			56 991	
1451	AUGMENT INDEMNITE ENSEIGNEMENT 01-05-2022		MONTANT			11 398	
151	INDEMNITE DE RESIDENCE		MONTANT			15 957	
169	AUG SOLDE 07-82 ET 01-85 01		MONTANT			3 515	
191	AUGMENTATION SALAIRE 10-2005 01		MONTANT			10 000	
192	AUGMENTATION 04-94 01		MONTANT			15 500	
194	AUGMENTATION 01-2000		MONTANT			6 294	
195	AUGMENTATION 01-2002		MONTANT			10 000	
285	PRIME SCOLAIRE 01		MONTANT			45 000	
2851	AUGMENTATION PRIME SCOLAIRE 01-01-23		MONTANT			35 000	
3000	INDEMNITE SPECIALE COMPLEMENTAIRE MAI 2022		MONTANT			66 621	
374	INDEMNITE REPR LOGEMENT 01-05-2022		MONTANT			100 000	
375	AUGMENTATION SALAIRE 07-89		MONTANT			3 000	
492	TRESOR PUBLIC (AVANCE TABASKI)		MONTANT				10 000
501	ALLOCATION SALAIRE UNIQUE 01		MONTANT			604	
503	ALLOCATIONS FAMILIALES 01		MONTANT			9 105	
505	MAJORATION ALLOCATION ENF PLU 01		MONTANT			260	
514	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT		MONTANT			2 839	
601	RETENUE FNR 12%		MONTANT				32 332
610	RETENUE FNR COMPLEMENTAIRE 2.4%		MONTANT				6 466
621	TAXE REPR. MINIMUM FISC		MONTANT				2 000

				Total des gains et des retenues	528 862	50 798
					Net à payer	478 064
Eléments de présence & rubriques indicatives						
801	PART CONTRIBUTIVE FNR	C00801		MONTANT	0	
810	PART CONTRIBUTIVE FNR COMPLEMENTAIRE 3.6%	C00801		MONTANT	0	
Volet Trésor						
Mode de Règlement Employé						
Employé	Mode de paiement	Banque/Agence		Compte		
725450K - FAYE - LADEMBA	DOMICILIATION BANCAIRE	CBAO-GROUPE ATTIJARIWAFFA BANK / CBAO MBOUR - (ANCIENNE)		03516663630180		

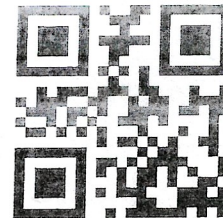
Le 04/06/2024 18:33



Direction générale du Budget

Direction de la Solde

Bulletin de salaire



Établissement:				Employé:		725450K - FAYE - LADEMBA	
Date de naissance:		31/12/79		Lieu de naissance:		YENGUELE	
État civil:		MARIE(E)		Période:		Avril 2024	
				Type de paie:		O	
				Locale			
Nombre d'épouses / Nombre total enfants (impôt):		1 / 5		Emploi:		725450K	
Nb.parts minimum fiscal / Nb. parts impôt:		2 / 4,5		Corps:		INSTITUTEURS	
				Indice:		2020 /	
Total enfants prestation familiale / Total enfants:		5 / 5		Classe :		1CL	
				Echelon :		03	
Jours base / Nombre de jours de présence:		30 / 30		Statut :		1 Statut 01	
				Hiérarchie :		B3	
Mode de paiement :		DOMICILIATION BANCAIRE		Service :		D.A.G.E	
Banque :		CBAO-GROUPE ATTIJARIWAFFA BANK		Agence :		CBAO MBOUR - (ANCIENNE)	
				Compte :		03516663630180	

Code	Rubrique	Nbr	Unité	Base	Taux	Gain	Retenue
110	SOLDE MENSUELLE INDICIAIRE		MONTANT			113 982	
141	COMPLEMENT SPECIAL DE SOLDE		MONTANT			22 796	
145	INDEMNITE ENSEIGNEMENT		MONTANT			56 991	
1451	AUGMENT INDEMNITE ENSEIGNEMENT 01-05-2022		MONTANT			11 398	
151	INDEMNITE DE RESIDENCE		MONTANT			15 957	
169	AUG SOLDE 07-82 ET 01-85 01		MONTANT			3 515	
191	AUGMENTATION SALAIRE 10-2005 01		MONTANT			10 000	
192	AUGMENTATION 04-94 01		MONTANT			15 500	
194	AUGMENTATION 01-2000		MONTANT			6 294	
195	AUGMENTATION 01-2002		MONTANT			10 000	
285	PRIME SCOLAIRE 01		MONTANT			45 000	
2851	AUGMENTATION PRIME SCOLAIRE 01-01-23		MONTANT			35 000	
3300	INDEMNITE SPECIALE COMPLEMENTAIRE MAI 2022		MONTANT			66 621	
374	INDEMNITE REPR LOGEMENT 01-05-2022		MONTANT			100 000	
375	AUGMENTATION SALAIRE 07-89		MONTANT			3 000	
492	TRESOR PUBLIC (AVANCE TABASKI)		MONTANT				10 000
501	ALLOCATION SALAIRE UNIQUE 01		MONTANT			604	
503	ALLOCATIONS FAMILIALES 01		MONTANT			9 105	
505	MAJORATION ALLOCATION ENF PLU 01		MONTANT			260	
511	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT		MONTANT			2 839	
601	RETENUE FNR 12%		MONTANT				32 332
610	RETENUE FNR COMPLEMENTAIRE 2.4%		MONTANT				6 466
621	TAXE REPR. MINIMUM FISC		MONTANT				2 000

				Total des gains et des retenues	528 862	50 798
					Net à payer	478 064
Eléments de présence & rubriques indicatives						
801	PART CONTRIBUTIVE FNR	C00801		MONTANT	0	
810	PART CONTRIBUTIVE FNR COMPLEMENTAIRE 3.6%	C00801		MONTANT	0	
Volet Trésor						
Employé	Mode de Règlement Employé					
	Mode de paiement	Banque/Agence		Compte		
725450K - FAYE - LADEMBA	DOMICILIATION BANCAIRE	CBAO-GROUPE ATTIJARIWAFFA BANK / CBAO MBOUR - (ANCIENNE)		03516663630180		

Le 04/06/2024 18:33

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION: FATICK
DEPARTEMENT: FATICK
COMMUNE: NIAKHAR
CENTRE PRINCIPAL RURAL: NIAKHAR CENTRE PRINCIPAL

CERTIFICAT DE MARIAGE
CONSTATE

DELIVREE AUX PERSONNES DESIGNÉES PAR LE 5^{ème} ALINEA
DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI 61-55 DU 23 JUIN 1961

ACTE DE MARIAGE
N° 62
DU REGISTRE
2
DE L'ANNEE
2017

l'an deux mille dix-sept, le treize du mois de octobre devant nous, **MICHEL DIENG**, Officier de l'Etat-civil,
avons transcrit le treize octobre deux mille dix-sept dans nos registres le jugement numéro deux mille cent
quatre-vingt-huit délivré le cinq septembre deux mille dix-sept par le Président du TRIBUNAL D'INSTANCE
DE FATICK constatant le mariage
ENTRE:

L'EPOUX: LADEMBA FAYE né le trente et un décembre mille neuf cent soixante-dix-neuf à YENGUELE, de
profession XXXXXXXXXXXX, domicilié à XXXXXXXXXXXX
Fils de COLY FAYE , de profession XXXXXXXXXXXX, domicilié à XXXXXXXXXXXX,
Et de NDEBANE SENE , de profession XXXXXXXXXXXX, domiciliée à XXXXXXXXXXXX.

L' EPOUSE: AWA NDOUR née le dix-sept octobre mille neuf cent quatre-vingt-onze à NDIOL KHOKHANE, de
profession XXXXXXXXXXXX, domiciliée à XXXXXXXXXXXX.
Fille de MAME WALY NDOUR , de profession XXXXXXXXXXXX, domicilié à XXXXXXXXXXXX
Et de MARTINE FAYE de profession XXXXXXXXXXXX, domiciliée à XXXXXXXXXXXX.

Les susnommés ont contracté mariage entre eux selon la coutume le neuf février deux mille neuf à
YENGUELE.

L'époux déclare opter pour la MONOGAMIE avec comme régime matrimonial: **SEPARATION DES
BIENS.**

Et que ce mariage a été enregistré par nous sur leur demande le treize octobre deux mille dix-sept.
En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat, pour servir et valoir ce que de droit.
Mentions marginales



Fait à NIAKHAR le 30 mai, 2024
L'Officier de l'état-civil

Par déléation
Mamadou DIOUF



CERTIFICAT DE VIE COLLECTIF

Nous soussignés, Officier de l'Etat Civil du centre principal de la Commune de Niakhar, certifions sur l'attestation et sous la responsabilité du demandeur que les enfants ci-dessous :

1. Marie Abel Khomose Faye née le 02.01.2010 à Yenguele
2. Julia Tenng Faye née le 07.03.2011 à Yenguele
3. Marie Adele Khady Faye née le 25.12.2014 à Yenguele
4. Benoit Ngor Faye né le 18.08.2019 à Yenguele
5. Etienne Abdou Faye né le 11.05.2022 à Yenguele
6.
7.
8.
9.
10.
11.

Sont fils et filles de M. Ladombe Faye Enseignant et sont vivants.

En foi de quoi, nous délivrons le présent certificat pour valoir ce que de droit.

Fait Niakhar, le...../...../2024

L'Officier d'Etat Civil

